

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

25 AVRIL 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 25 AVRIL 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Gestion des sanitaires en milieu scolaire»	3
1.2	Question de M. André Antoine, intitulée «Avenir de la piscine de Jodoigne»	5
1.3	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Avenir des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)»	7
1.4	Question de M. André Antoine, intitulée «Impact de l'évolution récente des taux d'intérêt sur la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	8
1.5	Question de M. André Antoine, intitulée «Impact de l'inflation sur les finances publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	11
1.6	Question de M. André Antoine, intitulée «Avis du Conseil supérieur des finances d'avril 2022»	13
1.7	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Rapport d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, sur les discriminations subies par les afrodescendants et afrodescendantes»	16
2	Ordre des travaux	18

Présidence de M. Samuel Nemes, vice-président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 16h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Gestion des sanitaires en milieu scolaire»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Récemment, la Fédération des associations de parents de l’enseignement officiel (FAPEO) a publié son analyse concernant la gestion des sanitaires dans les écoles, intitulée *«Les toilettes, entre liberté, autorité et besoins fondamentaux»*. Ce rapport pose la question suivante: comment concilier, d’une part, la gestion des sanitaires, qui nécessite un certain cadre et, d’autre part, le respect des droits fondamentaux des élèves? Dans de trop nombreuses écoles, l’état des toilettes prouve que le modèle actuel n’est pas adapté. D’année en année, la problématique des sanitaires perdure: vétusté, saleté, manque d’intimité et dégradations diverses sont monnaie courante dans ces lieux. Nous en avons souvent discuté au sein de notre commission.

Dans ce même rapport, la FAPEO met également le doigt sur un élément moins abordé. Aujourd’hui, certaines écoles ou certains enseignants instaurent des dispositifs de contrôle: des jetons pour avoir accès aux toilettes pendant les cours, des portes fermées à clé, un registre à signer, des caméras de surveillance, etc. Ces exemples n’illustrent pas une situation générale, mais ils doivent nous interpeller.

Pour faire face à cette problématique sanitaire, Bernard De Vos, le délégué général aux droits de l’enfant (DGDE), envisage la piste de la participation démocratique. Pour faire des toilettes un lieu d’aisance respecté et respectable, il propose d’intégrer les élèves à la réflexion en leur demandant leur avis. Une responsabilisation des élèves, en les intégrant dans la gestion de ces espaces, semble en effet opportune.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser quels sont les derniers développements budgétaires en ce qui concerne la rénovation des toilettes dans les écoles? Une part précise du budget dévolu à la rénovation des bâtiments scolaires a-t-elle été dégagée? De nouvelles normes minimales à suivre par les pouvoirs organisateurs sont-elles prévues?

Des ressources budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-elles aujourd’hui dédiées aux mécanismes de contrôle des toilettes, tels que l’installation de caméras de surveillance ou de serrures?

La création d'un organe de participation démocratique intégrant les élèves est-elle envisagée ou envisageable, notamment au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), pour examiner les projets de cogestion des espaces scolaires?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La création et la rénovation de sanitaires restent évidemment un point d'attention permanent dans la gestion des bâtiments scolaires, qu'il s'agisse de l'enseignement organisé par WBE ou des autres réseaux d'enseignement auxquels des subventions sont octroyées.

Le programme prioritaire de travaux (PPT) gère, de manière continue et depuis de nombreuses années, les problèmes relatifs aux sanitaires des écoles. Le critère est d'éviter toute situation contraire à l'hygiène et susceptible de compromettre la santé des occupants, et l'objectif est, entre autres, de remédier aux problèmes liés à des installations sanitaires insalubres, inadaptées ou insuffisantes.

Plus récemment, un appel à projets a été lancé pour l'octroi de subventions exceptionnelles dans le cadre de la pandémie en faveur des infrastructures sanitaires scolaires. Un budget de 25 millions d'euros y a été consacré. En dehors de l'arrêté royal du 18 novembre 1957 portant les conditions d'hygiène et de salubrité exigées des établissements d'enseignement moyen, technique et normal subventionnés, aucune nouvelle norme minimale n'est prévue pour les pouvoirs organisateurs. Ledit arrêté est d'ailleurs un texte réglementaire qui doit être remplacé conformément aux réflexions relatives à la gestion des bâtiments scolaires.

Dans l'attente d'une révision des textes, les pouvoirs organisateurs doivent répondre aux besoins et, en tout état de cause, respecter les normes en vigueur, ainsi que le Code du bien-être au travail et les bonnes pratiques que l'administration peut insuffler, si nécessaire, en tant que pouvoir subsidiant. L'administration préconisera, par exemple, un nombre de sanitaires adéquat en fonction du nombre d'élèves ou prodiguera des conseils sur l'organisation spatiale des sanitaires dans le cadre d'un nouveau projet.

Pour répondre à votre deuxième question, Monsieur le Député, il n'existe pas de budget spécifique dédié au contrôle des sanitaires. Des travaux relatifs à la surveillance, qui peuvent faire l'objet d'une subvention, sont inclus dans le volet de l'anti-intrusion. À ce jour, un pouvoir organisateur prévoit rarement, voire jamais de tels dispositifs dans les travaux relatifs aux sanitaires. À propos des infrastructures, notons qu'une serrure est un accessoire de porte et, qu'à ce titre, elle peut être subventionnée. Par ailleurs, il relève de la responsabilité du pouvoir organisateur d'exercer un contrôle sur l'accès aux sanitaires et de garantir l'intimité des usagers.

J'en viens maintenant à votre troisième question. Depuis 2017, la Fédération alloue chaque année des budgets considérables à la rénovation des sanitaires des

établissements scolaires de tous les niveaux d'enseignement. Ces budgets permettent d'augmenter le nombre d'écoles sélectionnées dans le cadre de la campagne «Ne tournons pas autour du pot!». Dans ce contexte et en vue d'augmenter le nombre d'écoles bénéficiant d'un accompagnement grâce au fonds BYX, la Fondation Roi Baudouin (FRB) a octroyé des subventions à hauteur de 1,528 million d'euros entre 2017 et 2020. Dans le cadre de cette campagne, la FRB soutient les établissements scolaires qui souhaitent réaliser un projet concret pour améliorer leurs sanitaires. L'accompagnement vise à optimiser globalement l'état, l'accès et la gestion des sanitaires, grâce à des actions combinant des aménagements matériels pour améliorer l'hygiène et le confort et des actions pédagogiques de sensibilisation relatives à l'importance du lieu, aux conditions d'accès et aux règles de respect.

L'école est un lieu d'apprentissage, notamment de la démocratie. À cette fin, la démocratie participative scolaire comprend un ensemble de dispositifs et de procédures permettant d'augmenter l'implication des élèves en leur qualité de citoyens dans la vie de leur classe et de leur école et qui favorisent l'exercice de la prise de décision.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en début de législature, des parents ont dénoncé le système des jetons pour aller aux toilettes. Nous nous sommes rendu compte que l'utilisation des sanitaires était problématique dans certaines écoles; c'est la raison pour laquelle le DGDE a formulé sa proposition. Il nous reste beaucoup de travail à effectuer pour rendre ces lieux confortables et à même de préserver l'intimité des élèves. Dans les appels à projets, il serait utile d'encourager les pouvoirs organisateurs à accorder des moyens à la sécurité et la protection de l'intimité des élèves.

Nous devons continuer à travailler, y compris sur la sensibilisation des écoles et des pouvoirs organisateurs en matière d'inclusion. Nous aurons l'occasion de rediscuter de la participation des élèves avec la ministre Désir. La démocratie participative doit être instaurée dans tous les domaines, y compris celui-ci, qui est très sensible, puisqu'il concerne l'intimité et touche les élèves sur les plans physique et psychologique. J'ai une pensée pour toutes les jeunes filles qui se plaignent très souvent à ce sujet.

1.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Avenir de la piscine de Jodoigne»

M. André Antoine (Les Engagés). – Lorsque j'étais ministre des Sports, j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler à la création d'un montage financier destiné à assurer la construction d'une nouvelle piscine à Jodoigne. À cet effet, nous nous étions tous unis: la ville de Jodoigne, la province du Brabant wallon, l'intercommunale in BW, le réseau d'enseignement de la Communauté française, sans oublier le service InfraSports dont j'avais la responsabilité à la Région wallonne.

Depuis lors, le projet a pris du retard, mais mobilise toujours les mêmes partenaires avec un enthousiasme jamais démenti: de quoi assurer l'avènement d'une nouvelle piscine pour tout l'est du Brabant wallon, un bassin destiné tant aux passionnés de natation qu'aux élèves de différents réseaux scolaires. Nous parlons de la seule et unique piscine pour douze communes, c'est dire son importance! Elle est primordiale pour un certain nombre de jeunes et de moins jeunes. Il s'agit d'un projet indispensable et remarquable pour les synergies qu'il suppose et les besoins qu'il satisfait. Reste à organiser la période transitoire avec une piscine, certes, vétuste et probablement coûteuse, mais sûrement indispensable pour la pratique et l'apprentissage de la nage.

Malheureusement, au vu des coûts financiers liés à la facture énergétique, le préfet de l'Athénée royal de Jodoigne a été contraint d'annoncer la fermeture de la piscine pour Pâques, avant de se raviser, notamment à la demande du bourgmestre de Jodoigne, mais aussi de très nombreux usagers de la piscine. Aujourd'hui, si je me fie au communiqué que j'ai lu, l'ouverture de la piscine serait garantie jusqu'au mois de juin à la suite d'une discussion que vous auriez eue avec le préfet, Monsieur le Ministre. Rien n'est annoncé pour la période estivale, pas plus que pour la rentrée scolaire, ou même pour la période qui nous sépare de l'inauguration d'une nouvelle piscine. Dès lors, ce dossier concerne tant le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) que le secteur du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, et même, plus largement, tous ceux qui veulent s'adonner aux plaisirs de la natation.

J'avais d'ailleurs pris cet exemple à l'occasion d'une interpellation sur les coûts énergétiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous aviez pris bonne note de mon intervention concernant la piscine. Je reviens aujourd'hui à la charge en ce qui concerne plus spécifiquement la question des coûts: que coûterait le maintien de l'ouverture de la piscine au profit de tous les élèves, même en dehors des périodes scolaires et quel que soit le réseau d'enseignement concerné? En effet, pour un grand nombre d'enfants, cette piscine constitue la seule manière de pratiquer la natation à proximité de leur domicile pendant les mois de juillet et août. N'oublions pas qu'un grand nombre de piscines sont aujourd'hui fermées; c'est malheureusement le cas à Namur ou à Louvain-la-Neuve, où de très importants travaux sont annoncés. En définitive, le bassin dont nous parlons est indispensable pour les douze communes de l'est du Brabant wallon.

Un certain nombre de représentants politiques espèrent que vous allez trouver une solution pour maintenir cette piscine ouverte, soit en utilisant une partie du budget de WBE, soit, puisque le domaine sportif est directement concerné, en collaborant avec la ministre Glatigny. Nous serions très heureux d'apprendre que la piscine de Jodoigne restera ouverte jusqu'à l'inauguration du nouveau bassin de natation.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Pour rappel, depuis le 1^{er} septembre 2019, la responsabilité de coordination de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles relève du pouvoir organisateur autonome qu'est WBE. En tant que ministre de tutelle et donc garant de la légalité, il ne me revient pas de m'immiscer dans les choix des représentants de WBE sous peine de mettre à mal les prescrits du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Je vous confirme toutefois qu'un dialogue constructif visant à maintenir accessible la piscine est en cours entre les autorités communales et les délégués de WBE. Compte tenu de diverses contraintes, notamment liées aux coûts d'entretien et de maintenance des infrastructures, je peux également vous assurer que ces derniers mettent tout en œuvre, dans les limites des moyens financiers dont ils disposent, pour maintenir la piscine de Jodoigne ouverte dans l'attente d'une solution structurelle planifiée.

M. André Antoine (Les Engagés). – Sachant que vous avez beaucoup de pouvoir, y compris vis-à-vis de WBE, je croyais que vous trouveriez une solution à ce problème. En d'autres termes, j'étais persuadé que le «serrurier Daerden» dont je parlais tout à l'heure trouverait la clé pour soulager la ville de Jodoigne! Alors que onze autres communes profitent largement du bassin de natation, Jodoigne est la seule à devoir payer. C'est injuste. Par conséquent, je compte plaider la cause de la piscine de Jodoigne auprès de Mme Glatigny.

1.3 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Avenir des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)»

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, en 2020, votre homologue wallon, le ministre Crucke, a annoncé la création d'un groupe de travail conjoint entre les Régions pour réfléchir au fonctionnement des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS), à leur avenir et aux améliorations à y apporter sur le plan de l'efficacité et de la simplification des structures. Au mois de mai dernier, vous avez indiqué que ce groupe de travail, regroupant les cabinets des ministres wallon et bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait bien avancé dans ses concertations et qu'une possible réunification des cinq SPABS wallonnes était à l'étude. Vous avez toutefois estimé qu'une analyse plus fine serait nécessaire, notamment à l'égard des mécanismes de financement de ces sociétés.

Le nouveau ministre wallon du Budget, M. Dolimont, voudrait faire évoluer la réflexion à ce sujet. Quel est l'état de progression du dossier? Le projet est-il suffisamment mûr pour aller de l'avant? Avez-vous continué à rencontrer vos homologues à ce propos? Des pistes d'action sont-elles déjà définies?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je présenterai le rapport final du chantier des bâtiments scolaires au gouvernement ce jeudi 28 avril, puis au Parlement au mois de mai. À la suite de ces deux étapes importantes, nous discuterons d'une proposition de réforme relative aux bâtiments scolaires qui inclura les mécanismes de financement et l'évolution des SPABS.

L'objectif consiste à améliorer l'efficacité des SPABS, dont le fonctionnement doit évoluer. Les solutions envisagées s'intégreront dans les objectifs de remise à niveau du bâti scolaire, de réforme des fonds et de mise en œuvre du refinancement des infrastructures scolaires. Nous aurons l'occasion, dans ce cadre, d'approfondir la réflexion. Il convient néanmoins de suivre ces étapes dans un ordre logique.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, votre réponse me semble logique, mais vous êtes moins prolix quant à la position de vos homologues bruxellois et wallon. Eux aussi, sans doute, ont bien l'intention d'avancer dans ce dossier. Puisque vous avez la responsabilité première des SPABS, dès que vous aurez une meilleure idée de la situation et des orientations à envisager, nous veillerons à ce que ces structures soient plus efficaces et plus conformes aux besoins actuels.

1.4 Question de M. André Antoine, intitulée «Impact de l'évolution récente des taux d'intérêt sur la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Ma démarche, ici, n'est ni polémique ni partisane. Il s'agit de faire le point sur les conséquences pour notre budget de la remontée des taux d'intérêt.

Le mois de mars avait commencé par une baisse des taux, sans doute en raison d'une crainte de la part des marchés financiers d'un enlisement de la guerre russo-ukrainienne. Cependant, ils ont aussitôt rebondi brutalement. Les estimations des conséquences de la guerre en Ukraine sur la capacité des banques centrales à resserrer leur politique monétaire ont en effet provoqué des turbulences. L'ambiance sur les marchés obligataires a changé, car, malgré tout, la Réserve fédérale des États-Unis (FED) a relevé son taux directeur et la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de réduire, voire, selon les dires de Mme Lagarde, de cesser son programme d'achat d'actifs (APP). Les marchés s'attendent maintenant à ce que la FED procède rapidement à de nouvelles hausses, et le taux des fonds fédéraux devrait dépasser les 2 % d'ici la fin de l'année.

La décision de la BCE de réduire, voire de supprimer son programme de rachat a évidemment surpris les marchés. Les spécialistes évoquent déjà un relèvement, à trois reprises, des taux d'intérêt cette année. Ils affirment par ailleurs que l'augmentation des taux d'intérêt observée depuis le mois de mars pourrait perdurer au-delà de cette année.

Cette augmentation n'est pas sans conséquence pour nos finances. Certes, la Fédération Wallonie-Bruxelles a opté ces dernières années pour un ratio dette flottante/dette fixée de l'ordre de 90 %. Nous sommes néanmoins exposés pour 10 %. Votre gouvernement doit emprunter chaque année, soit pour couvrir les emprunts venus à échéance, soit pour financer de nouvelles lignes de crédit. Nous ne sommes donc pas hors marchés. Vous serez, Monsieur le Ministre, amené d'une manière ou d'une autre à devoir souscrire des opérations financières dans d'autres conditions que celles que nous avons connues, puisqu'à une époque les taux d'intérêt étaient négatifs. À plus long terme, les conséquences ne seront pas minces, notamment d'ici six à huit ans en raison d'importantes échéances de réemprunt, surtout en 2028 et 2029.

Cette augmentation des taux n'est pas sans conséquence pour les finances communautaires. Quelle est son incidence? L'avez-vous chiffrée? Le sujet a-t-il déjà fait l'objet de discussions au sein du gouvernement? Quelle attitude allez-vous adopter lors du premier ajustement budgétaire? Quelle stratégie envisagez-vous de suivre? Allez-vous anticiper l'augmentation des taux d'intérêt en vous couvrant plus rapidement en empruntant à des taux plus favorables, ou bien allez-vous attendre l'évolution que suivra le marché?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, permettez-moi d'abord de replacer dans leur contexte les récentes annonces de la BCE. Comme vous le savez, les États de la zone euro – dont la Belgique – connaissent ces derniers mois une inflation historiquement haute due à l'augmentation des prix de l'énergie à la suite de la guerre en Ukraine, mais également à la reprise économique post-Covid-19 du second semestre de 2021.

La BCE estime ainsi que l'inflation s'établira à 5,1 % dans la zone euro en 2022. L'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires non transformés, s'élèverait en revanche à 2,6 % dans la zone euro en 2022, pour retomber à 1,8 %. Ces niveaux sont donc plus élevés que l'objectif d'inflation annuelle poursuivi par la BCE, fixé à 2 %.

Elle a donc logiquement annoncé depuis le mois de février devoir agir en diminuant les mesures non conventionnelles mises en œuvre ces dernières années. Cela

se traduit par une diminution progressive des APP, et ouvre la voie à une augmentation des taux directeurs actuellement négatifs – en tout cas, jusqu’à récemment.

De façon consensuelle, le marché semble anticiper une première hausse de 0,25 % en septembre. La BCE a toutefois semblé nuancer sa position dans sa communication d’avril: elle dit en effet vouloir être prudente afin d’éviter de prendre des décisions telles qu’une remontée trop brutale des taux, qui risquerait de réduire la croissance économique déjà handicapée par les conséquences de la guerre en Ukraine.

Il n’en reste pas moins que le marché des capitaux a déjà intégré cette hausse, qui s’est traduite par une augmentation, depuis le mois de février, des différentes courbes de taux gouvernementaux, le taux OLO à dix ans étant par exemple passé de 0,36 % à 1,36 % le 20 avril dernier. Comme vous l’indiquez, cette hausse n’aura qu’une incidence très faible sur le portefeuille de la dette de la Fédération: vu la prépondérance de nos emprunts passés à taux fixe, la dette de la Fédération à taux flottant ne représente qu’un peu plus de 2 % du portefeuille global.

L’augmentation des taux aura toutefois des conséquences pour nos opérations de financement futures, notamment celles qui devraient démarrer dans les prochaines semaines. Il ressort de nos premiers contacts avec nos partenaires financiers que les investisseurs sont actuellement à la recherche d’émetteurs de bonne qualité – tels que la Fédération –, ce qui devrait limiter les primes de risque demandées.

En outre, comme le rappelait récemment le directeur de l’Agence fédérale de la dette, même si les taux augmentent, ils restent encore historiquement bas. Dans les projections budgétaires qui accompagnaient la préparation du budget initial 2022, la projection de l’augmentation des charges et intérêts tenait prudemment compte d’une remontée des taux sur les nouveaux emprunts de la Fédération de 1 % en 2022, de 1,25 % en 2023 et de 1,5 % en 2024 – même si, à l’époque, il n’était pas encore question d’une augmentation de l’inflation.

Selon les calculs de l’Agence fédérale de la dette, cette hypothèse n’entraînait pas de dépassement de notre balise des 2 % des charges d’intérêt dans le budget des dépenses avant la fin de la législature. Cette hypothèse n’a pas été modifiée dans le contrôle budgétaire en cours. Elle pourra, bien entendu, évoluer, notamment à la lumière des conditions de nos opérations de financement à venir.

Enfin, je réunirai à nouveau le Conseil du Trésor avant la pause d’été, afin d’évaluer notre stratégie de gestion de la dette ainsi que les opérations de financement qui auront été réalisées d’ici là.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je me réjouis de l’impact limité sur le budget, mais il ressort de toute l’abondante littérature actuelle que le scénario du 1 %, en Allemagne ou en France, ne résistera pas. Nous nous trouverons sans doute dans

des configurations supérieures. Il faudra probablement acter une différence lors de l'ajustement de fin d'année, peut-être encore minime pour cette année-ci. En revanche, si cette différence devait se confirmer à la hausse, nous serions alors dans une autre perspective l'année prochaine. Il faudrait alors réserver davantage de moyens en coupe de la dette, alors que, jusqu'ici, l'augmentation de la dette ne nous a pas coûté malgré son accroissement. C'est toute la complexité de cette question. La dette étant bon marché, nous avons pu nous permettre d'être très généreux, sans beaucoup de réserve.

Nous devons être extrêmement attentifs à ce dossier. Monsieur le Ministre, je le suivrai évidemment à vos côtés, même si vous serez le premier à disposer des informations.

1.5 Question de M. André Antoine, intitulée «Impact de l'inflation sur les finances publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Depuis quelques mois maintenant, l'inflation atteint des records historiques dans la zone euro. Ainsi, le taux d'inflation annuel de la zone a encore augmenté en mars pour atteindre un taux record de 7,5 % en base annuelle, contre 5,9 % en février, selon une estimation publiée le 1^{er} avril par Eurostat. Ce faisant, ce taux est très loin des objectifs fixés *ab initio* par la Banque centrale européenne (BCE), qui n'étaient que de 2 %.

Interrogé le 30 mars dernier sur le sujet en commission des Finances et du Budget de la Chambre des représentants, le gouverneur de la Banque nationale de Belgique (BNB) attribuait l'inflation que nous connaissons à différents paramètres: l'augmentation récente des prix énergétiques qui a un impact sur les ménages; l'impact de cette augmentation sur les entreprises du fait de l'indexation prévue contractuellement qui, elle-même, influe sur le prix des biens produits et vendus; l'augmentation du prix des matières premières, constatée avant la guerre en Ukraine et liée aux difficultés d'approvisionnement à la suite de la Covid-19 sur les différentes chaînes d'approvisionnement; l'impact de la guerre en Ukraine qui a encore accéléré les différents paramètres que je viens de relever.

Cette inflation aura inévitablement un impact sur les finances publiques en termes de recettes et de dépenses. Le moment est dès lors venu de sortir votre calculette, Monsieur le Ministre. Pour les recettes, l'impact se fera sentir sur les paramètres d'indexation prévus dans la loi spéciale de financement et, ensuite, par l'indexation mécanique de certaines recettes perçues par l'État fédéral et par la Région wallonne. Pour les dépenses, l'impact se traduit dans les opérations d'indexation des salaires, des allocations sociales et des subventions de fonctionnement.

Une forme de saut d'index serait mal venue au vu de l'augmentation du coût énergétique auquel doivent faire face les différents acteurs de Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, l'augmentation de ces prix aura également un impact en

Fédération Wallonie-Bruxelles, auquel il faudra ajouter les corrections *ex post* à assurer en la matière.

J'ai posé la même question au ministre Adrien Dolimont. La balance des recettes et des dépenses en lien avec l'inflation en Région wallonne laisse une facture négative de 35 millions d'euros.

En tant que parlementaire qui s'intéresse aux budgets, j'estime que ce sont là des éléments très importants. La Région wallonne prépare un ajustement budgétaire pour le milieu de l'année, ce qui me paraît plus judicieux. Dès lors, Monsieur le Ministre, votre décision d'attendre la fin de l'année m'inspire quelques doutes. Elle ne me gênerait pas si nous étions dans une situation classique. En plus, tactiquement, vous fusionnez deux budgets pour n'en faire qu'un seul en espérant que le budget ajusté pour l'exercice 2022 soit aspiré par le budget initial pour l'exercice 2023. Loin de moi l'idée de vous faire la leçon. Toutefois, objectivement, il serait justifié de procéder à un ajustement au milieu de l'année, eu égard aux turbulences des taux et du marché, mais surtout à l'inflation qui affectera nos recettes et dépenses.

Par conséquent, je vous pose la même question qu'à Adrien Dolimont: quel résultat produira la modification des coefficients d'indexation, tant sur les recettes globales que sur les dépenses? Sachant cela, je connaîtrai un premier chiffre à provisionner.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La réflexion est différente en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les paramètres des recettes, notamment, sont très différents. C'est un élément important.

Lors de l'adoption du budget initial 2022, le gouvernement avait indiqué son intention de prévoir un ajustement budgétaire à la fin de l'année 2022 plutôt qu'au printemps. Dès lors, comme je l'avais annoncé au Parlement, le comité de monitoring a préparé ces dernières semaines un rapport sur le contrôle budgétaire. Le gouvernement devrait en prendre formellement connaissance ce jeudi. Ce rapport sera ensuite transmis pour information au Parlement. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler. Cela devrait donc permettre de répondre à vos questions, sans préjuger de la décision que prendra le gouvernement ce jeudi.

Je peux déjà vous signaler que l'actualisation des paramètres macroéconomiques et démographiques qui influencent nos recettes et nos dépenses entraîne une amélioration de la situation présentée lors du budget initial 2022.

Toutefois, en ce qui concerne le rapport du Conseil supérieur des finances, j'insiste sur les incertitudes importantes qui pèsent aujourd'hui sur la croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2022 ainsi que sur l'évolution des prix, ce qui pourrait changer la donne au cours des prochaines semaines. L'actualisation de la photo

budgétaire de l'année 2022 évoluera donc encore certainement d'ici la fin de l'année. Je me tiendrai évidemment à votre disposition, après la communication du contrôle budgétaire, pour apporter les éventuelles précisions que vous jugeriez nécessaire d'obtenir.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je comprends, Monsieur le Ministre, que vous souhaitiez réserver la primeur de l'information au gouvernement. L'absence de réponse par rapport à votre décision ne me chagrine donc pas.

En revanche, vous n'avez donné aucun chiffre. Lorsque j'ai posé la même question à M. Dolimont, celui-ci m'a communiqué tous les chiffres précis des recettes et des dépenses, ce qui est pourtant un exercice plus délicat en Wallonie, car les recettes sont plus volatiles. La réponse de M. Dolimont était donc plus difficile à donner, alors que, pour vous, c'est plus facile. En effet, même si le terme est un peu inapproprié, nous vivons avec une «créance alimentaire». Nous sommes tributaires du gouvernement fédéral, ce qui implique que nous avons toujours une meilleure notation de l'agence Moody's que la Région wallonne. En effet, tant que notre Fédération bénéficie des recettes provenant de l'État fédéral, elle est plus à l'abri, ce qui est beaucoup moins le cas de la Région.

J'aurais souhaité obtenir une réponse, mais vous m'invitez à être patient. Je vous poserai donc la même question dans quinze jours. J'espère que la Conférence des présidents ne jugera pas ma question irrecevable, en estimant que j'en ai déjà posé une similaire. Je demande aux services de la commission de préciser à la Conférence des présidents que je n'ai pas obtenu de réponse aujourd'hui.

1.6 Question de M. André Antoine, intitulée «Avis du Conseil supérieur des finances d'avril 2022»

M. André Antoine (Les Engagés). – Il existe une liturgie dans l'édification des budgets. Celle-ci était plus complexe par le passé. Auparavant, la conférence interministérielle Budget et Finances (CIM Budget et Finances) fixait les objectifs que les Régions et les Communautés devaient atteindre et les entités n'avaient pas beaucoup de libertés.

Désormais, les règles d'harmonisation et de cohérence budgétaire en Belgique se sont détendues grâce à la crise de la Covid-19. Chaque entité a décidé d'agir indépendamment, selon l'adage «chacun pour soi, Dieu pour tous». La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est donc endettée dans des proportions considérables, toutefois moins que la Wallonie, laquelle s'était déjà fortement endettée avant la pandémie, et ce, sans fournir le moindre effort. Soulignons qu'en Fédération-Wallonie Bruxelles, il est très compliqué de faire des efforts, tant la maquette budgétaire est rigide.

Dans un avis publié au début du mois avril, le Conseil supérieur des finances tient un discours qui tranche avec les pratiques précitées. Tout en reconnaissant que des incertitudes existent, liées au conflit en Ukraine et à l'inflation, notamment,

il constate que la croissance est positive et qu'elle devrait le rester dans les années à venir. Il plaide donc pour que tous les pouvoirs publics réduisent leurs déficits, précisant que cet assainissement doit commencer immédiatement.

En Région wallonne, le déficit va atteindre 45 milliards d'euros, soit 300 % des recettes. Le montant est le même en Flandre, sauf qu'il équivaut à 100 % des recettes de cette dernière. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la situation est meilleure que dans les Régions, proportionnellement aux recettes. Cependant, la rigidité budgétaire de notre entité est affolante. Le personnel et les frais de fonctionnement comptent pour l'essentiel du budget; il faudra donc toucher à ces dépenses courantes pour faire des économies, ce qui sera une tâche délicate.

Monsieur le Ministre, qu'a dit votre représentant au Conseil supérieur des finances? Quel est votre positionnement par rapport à la recommandation du Conseil, qui a fixé les objectifs de réduction du déficit structurel belge de 3,9 % du PIB à 2,1 % en 2025 et à 0,9 % en 2027?

Ces chiffres seront contraignants. Il ne faut pas espérer que les Régions et notre Fédération ne seront pas concernées et que l'effort sera fourni dans son intégralité par le seul pouvoir fédéral. L'avis du Conseil supérieur des finances cite bien l'ensemble des pouvoirs publics et vise singulièrement les entités fédérées.

Au-delà de cette recommandation, pour quelle trajectoire budgétaire opterez-vous? Sans modification de la trajectoire actuelle, vous resterez avec un emprunt de 1,2 milliard d'euros jusqu'en 2024 et laisserez à vos successeurs le soin de régler les problèmes face auxquels vous êtes désarmé, notamment en raison d'un manque de volonté de la part du gouvernement et surtout de certains de vos collègues.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'ai pris connaissance des recommandations du Conseil supérieur des finances. Je retiens tout d'abord le fait que cet avis insiste sur le contexte d'incertitude dans lequel il a été établi. Il faut le garder en tête. En effet, alors que les prévisions de croissance du PIB estimées par le Bureau fédéral du plan (BFP), sur la base desquelles les trajectoires ont été calculées, s'élèvent à 3 % en 2022, le Conseil supérieur des finances estime qu'une contraction de l'activité économique ne peut être écartée à ce jour, notamment en raison de la guerre en Ukraine. Cette prudence est compréhensible.

La Commission européenne a également pris toute la mesure du contexte actuel, à nouveau exceptionnel après les mois de crise sanitaire. Elle a ainsi annoncé qu'une réévaluation de ces prévisions serait effectuée dans les prochaines semaines et que la possibilité d'une prolongation en 2023 de la clause dérogatoire générale du Pacte de stabilité sera sans doute évoquée.

En Belgique, le ministre des Finances a d'ailleurs indiqué qu'il faudrait rediscuter de cette prolongation de la clause. Toutefois, en l'absence d'indications précises quant aux éventuelles décisions à ce sujet dans les prochaines semaines, le Conseil supérieur des finances a rédigé son avis sur la base d'une réapplication stricte du cadre budgétaire européen existant après que celui-ci a été suspendu de 2020 à 2022. Il est compréhensible que le Conseil supérieur des finances n'ait eu d'autre choix que celui-là.

Par ailleurs, je rappelle qu'une évaluation des règles budgétaires par la Commission européenne est toujours en cours. Cette dernière devrait donner des indications dans les prochaines semaines afin d'encadrer la suite de la réflexion. Rappelons également que la France préside actuellement le Conseil de l'Union européenne et qu'elle a annoncé faire de la révision de ces règles une priorité. M. Macron, nouvellement réélu, a ainsi appelé à repenser le cadre budgétaire européen.

Ces éléments doivent donc nous amener à considérer avec prudence le contexte économique sous-jacent aux recommandations du Conseil supérieur des finances, mais également le contexte réglementaire européen duquel sont tirés les repères pour les trajectoires proposées par le Conseil et qui prévoient une réduction graduelle du déficit de 0,6 % du PIB par an.

C'est la raison pour laquelle la CIM Budget et Finances a approuvé ce jour un programme de stabilité s'écartant des trajectoires proposées par le Conseil supérieur des finances afin d'acter une réduction des déficits moins rapide et de ne pas mettre à mal la dynamique de reprise économique.

Les trajectoires des entités fédérées sont par ailleurs indicatives vu les nombreuses incertitudes dont j'ai déjà fait état. La trajectoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que la trajectoire à politique constante actualisée par le comité de monitoring dans le cadre du contrôle budgétaire seront communiquées avec la note du comité de monitoring. Pour autant, la recommandation qualitative du Conseil supérieur des finances – qui privilégie et préserve les dépenses favorables à la croissance économique – est cohérente au vu des défis actuels. À ce titre, les décisions prises par le gouvernement de la Fédération dans le cadre du budget de 2022 s'inscrivent totalement dans cette ligne. Je pense notamment au renforcement des investissements dans les infrastructures scolaires, au renforcement de l'enseignement supérieur ou, plus généralement, au soutien accordé aux jeunes âgés de 0 à 25 ans.

M. André Antoine (Les Engagés). – Tout d'abord, je rappelle que la présidence française du Conseil de l'Union européenne se termine à la fin du mois de juin; M. Macron n'a donc plus que deux mois. En outre, malgré sa victoire aux dernières élections, il n'est pas le bon élève de la classe. Lors des débats qui ont précédé le second tour, il a évoqué la dette française, qui s'élèverait à 600 milliards d'euros. Mme Le Pen aurait pu lui rétorquer que, sur ces 600 milliards d'euros,

seulement 140 milliards d'euros ont été consacrés à la lutte contre la Covid-19. Le reste de cette dette provient de la gestion du gouvernement Macron avant la crise sanitaire; celui-ci s'était alors endetté de manière considérable. M. Macron a donc logiquement utilisé cet argument, mais son combat est loin d'être gagné pour rapoliner l'image budgétaire de l'Union européenne avant la fin de son mandat actuel.

Monsieur le Ministre, si vous le voulez bien, j'emploierai une métaphore pour résumer les propos que vous venez de tenir: mieux vaut ne pas rouler trop vite. Autrement dit, mieux vaut réduire l'endettement. Le problème, c'est qu'il n'y a ni panneau de signalisation indiquant la limite de vitesse, ni policiers pour verbaliser les infractions, ni permis à points! Dès lors, votre position consiste simplement à prendre acte de l'avis du Conseil supérieur des finances et à envoyer notre dossier aux instances européennes en supposant qu'elles s'en contenteront, tout en sachant que cela ne changera absolument rien pour vous. J'en veux pour preuve le fait qu'il n'y a même plus de concertation sur ce que la Belgique transmettra à l'Union européenne! Auparavant, les entités fédérées et le pouvoir fédéral se battaient pour savoir qui fournirait des efforts; aujourd'hui, vous avez la chance de pouvoir gérer tout cela par voie électronique en laissant votre cabinet répondre aux questions et tout le monde est heureux.

En bref, voici ce que vous dites: «Cause toujours, Conseil supérieur des finances. Moi, jusqu'en 2024, je ne change rien.» Fort bien, mais à partir de 2024, les règles de financement vont changer. L'Union européenne ne sera plus aussi complaisante. Nous basculerons alors d'une période où nous avons refusé d'assainir les finances vers une période d'austérité. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, contracter un emprunt annuel invariable d'un milliard d'euros est un modèle qui ne tient pas la route. C'est mathématique. Cela nous mènera peut-être jusqu'en 2024 sans encombre, mais ensuite...

1.7 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Rapport d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, sur les discriminations subies par les afrodescendants et afrodescendantses»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – À l'occasion de la journée internationale de lutte pour l'élimination de la discrimination raciale, Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, a publié un rapport très intéressant sur les discriminations que subissent les personnes afrodescendants et les mesures à prendre pour y remédier. À toutes fins utiles, je rappelle que nous sommes dans la Décennie des personnes d'ascendance africaine 2015-2024. Elle a été décrétée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 68/237, adoptée le 23 décembre 2013, afin d'inciter les États à prendre plus de mesures spécifiques concernant cette problématique.

Nous sommes à deux ans du terme de cette décennie et, en Belgique, le bilan est très maigre. Unia pointe trois domaines principaux où ces discriminations sont les plus prégnantes: l'emploi, le logement et l'enseignement. Un des outils identifiés pour lutter efficacement contre le racisme et les discriminations qui touchent les personnes afrodescendantes est la décolonisation. Le rapport se base sur des études scientifiques étayées pour établir le lien entre les discriminations, les inégalités et notre histoire coloniale. Il est mis en exergue que la décolonisation permettra de lutter structurellement contre le racisme. Unia prône l'instauration de processus participatifs dans lesquels toutes les citoyennes et tous les citoyens sont impliqués, à commencer par les personnes concernées.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance du rapport? Quelles conclusions en tirez-vous quant au travail à mener en matière d'égalité des chances et d'interculturalité? Au regard des recommandations, quelles initiatives ont-elles été prises ou sont-elles prévues pour renforcer le travail sur la décolonisation et la participation citoyenne? Il s'agit d'une problématique transversale qui touche l'ensemble des matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que ministre de l'Égalité des chances, vous concertez-vous avec vos collègues sur la cohérence des politiques à mener dans ce dossier?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, j'ai effectivement pris connaissance du rapport d'Unia. Dans le domaine de l'égalité des chances, ce rapport recommande de veiller à l'application et à l'effectivité du cadre légal anti-discrimination. À cet égard, sachez que l'évaluation du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations est en préparation.

Concernant la dimension interculturelle, le rapport souligne l'importance de mieux connaître le groupe des personnes afrodescendantes afin de prendre des mesures politiques ciblées et de faire entendre leur voix dans le débat public. Par ailleurs, il met l'accent sur la nécessité d'adopter une approche globale et intersectionnelle dans laquelle la participation des associations est essentielle. Dans ce cadre, une évaluation du dispositif du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI) est prévue cette année. D'après les observations du conseil «PCI» actuel, le processus devrait mieux tenir compte de l'aspect intersectionnel des projets présentés et la décolonisation pourrait être ajoutée aux trois thématiques prioritaires inscrites dans le décret.

Le conseil «PCI» pourrait également commander des études pour contribuer à la collecte de données quantitatives et qualitatives en Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, la Cellule «Démocratie ou barbarie» (Cellule Dob) du secrétariat général sensibilise les enseignants à la question de la décolonisation par le biais de séminaires pédagogiques et la mise à disposition d'outils, dont la valise «Congo».

Enfin, la concertation interne à la Fédération Wallonie-Bruxelles a lieu régulièrement et a été particulièrement efficace dans le cadre de l'élaboration des propositions et des discussions concernant les mesures nationales relatives à la lutte contre le racisme qui ont impliqué tous les ministres et les administrations de la Communauté française.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse intéressants, Monsieur le Ministre. En effet, vous précisez qu'Unia préconise d'améliorer notre connaissance du groupe en question. C'est absolument fondamental. Ainsi, nos concitoyens issus de l'immigration italienne ont fait l'objet de nombreuses études universitaires. C'est aussi le cas des citoyens issus de l'immigration turque, grecque, espagnole, marocaine, etc. Pour les personnes afrodescendantes, les études ont véritablement commencé au milieu des années 2000. Nous avons donc besoin de ressources pour mieux connaître ce groupe. Je vous encourage à travailler en ce sens à travers des appels à projets et à créer des outils pour affiner davantage les recherches.

Je note également les évolutions qui ont suivi l'évaluation du décret du 8 mars 2018 et notamment le fait que la colonisation devienne une des trois thématiques prioritaires. Je suivrai le dossier et ses effets concrets dans le futur. Enfin, je ne peux que me réjouir de l'organisation de séminaires par la Cellule Dob. Cela répond à une de nos demandes récurrentes. La proposition de résolution concernant la mise en place en Fédération Wallonie-Bruxelles d'un plan transversal, structurel, inclusif relatif à l'histoire coloniale belge et ses conséquences, proposition dont nous débattons en séance plénière ce mercredi, y reviendra. Le manque d'informations dont les élèves pâtissent dans cette matière ne doit pas être imputé aux enseignants: c'est à nous de mettre à leur disposition des ressources et des formations permettant d'enseigner plus et mieux cette matière, qui est un véritable outil de lutte contre le racisme et les discriminations.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de Mme Françoise Schepmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulées «Réserves de trésorerie des établissements scolaires», «Projet du Fonds Écureuil revu et corrigé» et «Archives publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles», sont reportées.

Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Respect du calendrier de l'appel à projets création de places 2022», de M. François Bellot, intitulée «Actions liées à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) pour 2022», et de M. Matteo Segers, intitulée «Les Équinoxes festival, le son de l'inclusion», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h05.*